

François ROTH est professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université de Nancy. Il a consacré de nombreux travaux à la Lorraine mosellane, et à l'histoire politique sociale et militaire de la France et de l'Allemagne. Il est l'auteur d'une biographie sur *Robert Schuman. Du Lorrain des frontières au père de l'Europe* (Fayard, 2008).

François ROTH

Du Lorrain des frontières à l'homme d'État européen

Dans l'histoire du XX^{ème} siècle, Robert Schuman a laissé son nom comme l'un des pères de l'Europe. Dans sa célèbre déclaration du 9 mai 1950, il a posé les fondements de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et avancé des éléments de méthode pour une future Communauté européenne qu'il entrevoyait et dont il souhaitait la réalisation.

Ce que Robert Schuman a réalisé la soixantaine venue quand il a accédé à des postes importants de responsabilité gouvernementale, est-ce le résultat d'un projet longuement mûri au cours de sa vie ou plutôt une habile utilisation des circonstances et du contexte international dans lequel il se trouvait ? La réponse à cette question est délicate et incertaine.

Jusqu'en 1939, les documents personnels sont peu nombreux et Robert Schuman est avare de confidences sur lui-même. Dans les interventions publiques du député Schuman de cette époque, telles les articles de journaux, les proclamations électorales et les discours parlementaires, on trouve peu d'allusions aux problèmes européens. Au cours des années 1950 dans l'exercice de ses importantes fonctions, le ministre Schuman ne fait que de rares et rapides allusions à son passé. Malgré ces lacunes regrettables, essayons de cerner la genèse de ses convictions européennes et de comprendre comment des projets européens ont progressivement pu mûrir dans son esprit.

Une formation qui l'ouvre sur l'Europe et le monde

Robert Schuman naît en 1886 à Klausen, village aujourd'hui incorporé dans la ville de Luxembourg. Son père est un Alsacien-Lorrain originaire d'Évrange, un petit village proche de la frontière du Grand-Duché. Il a gardé sa nationalité, qu'il transmet à son fils, resté enfant unique. À l'âge de 14 ans, le jeune Robert perd son père, un homme discret dont on sait peu de choses ; c'est surtout sa mère qui a exercé sur son fils une forte influence culturelle et religieuse. À la maison, il parle le français et le luxembourgeois et avec ses camarades le luxembourgeois.

C'est surtout sa mère qui a exercé sur son fils une forte influence culturelle et religieuse.

À l'école puis à l'Athénée (lycée), il apprend l'allemand et le français. À l'âge de 18 ans, il est parfaitement bilingue. Il quitte alors Luxembourg pour devenir pensionnaire six mois au lycée impérial de Metz où il passe l'Abitur, ce qui lui permet d'entreprendre des études de droit dans diverses universités allemandes avant de les achever en 1912 à Strasbourg, alors capitale régionale de l'Alsace-Lorraine.

Jeune homme, Robert Schuman découvre les grandes villes allemandes, Berlin, Munich, Strasbourg ; plutôt que de s'installer en Alsace, il décide de revenir à Metz, le chef-lieu du département allemand de Lorraine (aujourd'hui Moselle) où il avait accompli deux stages de formation, l'un dans le public, l'autre dans le privé. « Je rentre chez moi en Lorraine », aurait-il dit à un ami alsacien qui s'étonnait de ce choix. Il faut aussi indiquer que Schuman avait été secoué par une rude épreuve qui le marqua pour la vie, la disparition soudaine de sa mère décédée en 1911 à l'âge de 48 ans, victime d'un accident de voiture.

En juin 1912, Robert Schuman s'installe à Metz et ouvre un cabinet d'avocat. Il a 26 ans. C'est dans cette ville qu'il va mener sa vie professionnelle et sociale. Très vite, il s'insère dans le milieu catholique messin. L'évêque, Mgr Benzler, lui confie la présidence des associations de jeunesse catholique du diocèse et il participe à la préparation et aux activités du Katholikentag, la grande manifestation annuelle des catholiques allemands qui se tient en août 1913 à Metz.

À ce moment de sa vie, Schuman a déjà un peu voyagé : il passait des vacances en famille dans les Vosges à Oderen ; il avait un oncle médecin à Messancy dans le Luxembourg belge et il est très lié avec ses cousins. Avec l'un d'eux il participe au cours de l'été 1913 à un congrès catholique pour la paix à Louvain. Avec ses camarades étudiants, il passe des vacances en Suisse et a même fait un peu d'alpinisme dans le massif de la Furka. Avec sa mère, il s'est rendu à Rome pour la béatification de Jeanne d'Arc en 1909, puis l'année suivante il fait un pèlerinage à Lourdes. Au retour, il s'arrête à Paris, c'est son premier contact avec la capitale française. Après son installation à Metz, Robert Schuman se rend fréquemment en Alsace, au Luxembourg en Belgique, très peu en France où il n'a ni famille ni relations. Il n'a, semble-t-il, aucune préoccupation politique directe, même s'il s'intéresse à la vie de la cité et aux relations entre la France et l'Allemagne.

Éloigné des champs de bataille

Août 1914. Le jeune avocat est installé à Metz depuis un peu plus de deux ans quand éclate la Première Guerre mondiale. En 1908, Schuman avait été déclaré inapte au service actif ; il n'est donc pas incorporé dans une unité combattante et est appelé dans une unité sanitaire auxiliaire ; pendant quelques mois, il porte l'uniforme et est affecté au secrétariat d'un hôpital militaire installé dans l'ancien collège Saint-Clément (aujourd'hui Conseil régional de Lorraine). Schuman qui n'a jamais été ni officier allemand ni combattant, retourne dans la vie civile en juillet 1915, car on lui a proposé d'être auxiliaire à la direction du cercle de Boulay. Il habite chez lui à Metz et chaque jour ouvrable, il quitte le rayon de la forteresse pour se rendre par le train à son travail.

On dispose de peu de documents pour cerner la vie quotidienne, les relations et l'évolution des opinions de Schuman pendant les quatre ans de guerre : quelques lettres à son cousin belge Albert Duren, quelques lettres d'ailleurs discrètes et peu explicites à son ami alsacien Henri Eschbach. À son cousin Albert Duren, il écrit de Luxembourg le 25 juillet 1915 : « Depuis dix jours je suis exclusivement occupé à l'administration civile, ce qui m'a permis de passer ici. J'avais vite fait de reprendre mes

habitudes. Elles avaient du reste été peu modifiées pendant la guerre. J'avais conservé ma résidence habituelle. Il n'y avait que l'extérieur [le costume] qui avait changé pendant quelques mois ».

Pendant la guerre, Schuman voyage un peu : il se rend en Belgique occupée, au Luxembourg, à Strasbourg ; il fait même une retraite à l'abbaye de Beuron, puis revient par la Suisse. Il est informé de ce qui se passe sur les fronts de l'est et de l'ouest par des lettres de ses amis mobilisés dans l'armée du Kaiser et de son cousin François Schuman, envoyé sur la Somme. Quand il le peut, il achète des journaux suisses pour glaner quelques informations sur la guerre et la situation internationale. À l'égard de l'Allemagne, il se comporte comme un loyal sujet de l'Empire mais en aucun cas comme un patriote allemand. Quel serait le statut futur de l'Alsace-Lorraine ? Dans un cadre allemand ou dans un autre cadre ? C'est plutôt la première solution qu'il envisage quand il écrit à Eschbach en août 1917 : « Ce temps où nous sommes spectateurs, n'est pas perdu pour nous si nous accompagnons les événements et si nous apprenons d'eux comment nous compter dans le futur qui se remodèle. Pour ce prix, nous devrions faire le sacrifice d'une passivité de temps en temps déprimante ».

Un peu plus tard, alors que l'Allemagne semble avoir gagné la partie à l'est et qu'à l'ouest le concours américain n'a pas encore donné des résultats significatifs, il écrit à ce même Eschbach que les Alsaciens-Lorrains sont « des nomades politiques ». On ne dispose quasiment pas d'informations directes sur la façon dont Schuman a apprécié les événements politiques et militaires de l'été et de l'automne 1918 qui voient l'effondrement de l'Empire allemand et le retour de la France en Alsace-Lorraine après le 11 novembre 1918. On sait seulement que Schuman accepte le retour de la France, probablement avec lucidité et raison et sans illusion excessive. Il a 32 ans quand il devient français.

Robert Schuman est un homme discret, voir secret. La clé de son comportement national, on le découvre dans une lettre privée à son cousin Albert Duren, lettre heureusement conservée qui date du 10 août 1920 alors que Schuman est depuis huit mois député au parlement français. En voici les extraits les plus significatifs : « Tu as bien défini mes sentiments d'avant-guerre, admiration pour certaines institutions d'outre-Rhin, sympathies

pour quelques personnes que j'avais approchées là-bas. Je ne le cache ni à Metz ni à Paris. La France, je la connaissais très superficiellement ; et pourtant par la tradition paternelle et par les études faites à Luxembourg, j'avais de la sympathie pour elle en tant que nation dans l'histoire et dans le présent, sinon pour ses gouvernants et certaines institutions publiques. J'étais en somme un cosmopolite ou, si tu veux, un indifférent, comme il y en a beaucoup dans nos pays frontaliers où les sangs se mélangent et où les caractères nationaux se confondent ».

La France, je la connaissais très superficiellement ; par la tradition paternelle, j'avais de la sympathie pour elle.

Schuman explique ensuite à son cousin que les événements de 14-18 le forcèrent à choisir et plus spécialement ce qu'il avait appris le 2 novembre 1914 lors d'un passage à Messancy sur le comportement criminel des troupes allemandes en France et en Belgique lors de l'été et de l'automne 1914 : « Je n'oublierai jamais cette soirée où je vis m'ouvrir un abîme qui devait me séparer jamais de l'Allemagne, de son régime, de son caractère national, de ses principes où je vis la nécessité de me défaire de ma neutralité, de me solidariser avec ceux qu'opprimaient l'injustice et la barbarie ».

Ce texte capital montre dans quel contexte et pour quelles raisons, Robert Schuman qui se définissait lui-même comme « un nomade politique », un « cosmopolite », a fait un choix national, un choix moral qui ne fut jamais remis en cause et dont, au cours de la Seconde Guerre mondiale, il dut subir les douloureuses conséquences.

Les débuts de la Grande Guerre ont été à cet égard décisifs ; ils le séparèrent de l'Allemagne qu'à bien des égards, il avait admiré : il était imprégné de sa culture. Il s'est alors séparé de l'Allemagne mais n'a pas rompu avec l'Allemagne, les Allemands, la langue et la culture allemande. Il ne la méprise pas, ne la combat pas et souhaiterait de meilleurs rapports entre les deux pays. Outre l'Allemagne, son horizon européen, c'est la Belgique, le Luxembourg auquel il est resté très attaché, la Suisse où il aime voyager et enfin l'Italie et surtout Rome, centre de l'Église catholique, où il se rend chaque année au printemps. Il ignore le monde anglo-saxon auquel il est resté toute sa vie largement étranger.

Ajoutons enfin qu'au moment où il devient français, il n'est pas encore décidé à engager une carrière politique. À Henri

Eschbach, son ami alsacien démobilisé de l'armée allemande et auquel il adresse ses meilleurs vœux pour 1919, il fait cette confidence : « La politique continue d'être pour moi une grande dame d'une réputation douteuse. Attendons... ». Ce sont ses amis catholiques messins qui vont le décider à être candidat au parlement français et à s'engager par devoir dans une voie qui spontanément n'avait pas ses préférences.

Une attention progressive aux questions internationales

Robert Schuman est élu député de la Moselle en novembre 1919 ; il est ensuite aisément réélu quatre fois. Au Palais-Bourbon, après avoir siégé dans différents groupes du centre-droit, Robert Schuman s'apparente dans les années 1930 au petit groupe des démocrates populaires. Il soutient les gouvernements modérés ou de concentration et se range dans une opposition courtoise aux gouvernements de gauche. Robert Schuman est un parlementaire assidu, travailleur et selon certains de ses collègues « un parlementaire modèle ».

Il se consacre essentiellement à l'introduction de la législation française dans les départements recouverts, à la défense des acquis de l'annexion (maintien du concordat, de l'école primaire confessionnelle et de la législation sociale). Il devient aussi peu à peu un spécialiste des finances publiques. Robert Schuman reste un député du rang apprécié de ses collègues ; il n'est pas ministrable ; il est inconnu du grand public ; il a des relations dans les milieux catholiques et fréquente chaque année les semaines sociales où il donne parfois des leçons.

Robert Schuman est un parlementaire assidu, travailleur et selon certains de ses collègues « un parlementaire modèle ».

Dans le domaine de la politique étrangère, il n'intervient pas à la tribune et ne fait que rarement connaître sa position dans les journaux mosellans. On sait qu'il est favorable à une amélioration des relations franco-allemandes sans pour autant jouer un rôle actif dans les cercles catholiques franco-allemands. Il approuve la politique de détente et de rapprochement de Briand initiée par le traité de Locarno, sans être toutefois dans l'entourage du ministre. Il est dans la ligne définie par le Saint-Siège et dans

ce domaine et dans d'autres, Schuman est proche des orientations soutenues par le pape Pie XI.

En octobre 1929, Aristide Briand lance à la tribune de la société des Nations à Genève son grand projet d'union européenne ; Robert Schuman est favorable sans toutefois militer aux côtés du ministre. On sait que ce projet tourne vite court. Dans sa déclaration du 9 mai 1950, Robert Schuman rappelle la proposition pionnière et vaine de Briand : « En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre ».

Au cours des années 1930, l'attention de Robert Schuman est orientée essentiellement vers l'Allemagne et vers l'Europe centrale et balkanique. Il fait de nombreux voyages dans ces pays, en Autriche, en Hongrie, en Yougoslavie, soit seul, soit avec des délégations parlementaires. Il rédige des textes qu'il fait parvenir aux ministres concernés et dont certains nous sont parvenus. À partir de janvier 1933, il ne voyage plus en Allemagne ; il est d'autant attentif à la montée du national-socialisme et à la renaissance du danger militaire allemand auquel le plébiscite sarrois de 1935 puis la remilitarisation de la rive gauche en mars 1936 exposent toute l'Alsace-Lorraine et plus spécialement le département de la Moselle dont il est un représentant.

Le 20 mars 1936, Robert Schuman est à la chambre le seul à répondre à une communication du ministre des Affaires étrangères du cabinet Sarraut, Pierre-Etienne Flandin qui a expliqué aux députés la non-intervention militaire de la France à la suite de la décision d'Hitler d'envoyer la Wehrmacht remilitariser les territoires de la rive gauche du Rhin. Schuman qui donne « son adhésion à la politique du gouvernement », la commente en ces termes : « Ce qu'il fallait rechercher, ce que nous demandons pour l'avenir, c'est la collaboration effective et agissante des nations que lient nous seulement la foi des traités mais leur intérêt bien compris ».

Et il affirme : « Il faut que Locarno survive, même sans l'Allemagne, même malgré elle ». Ce vœu pieux est très vite démenti par les faits, c'est-à-dire le rapprochement rapide entre l'Allemagne et l'Italie fasciste et la formation de l'axe Berlin-

Rome. Ce qui motive Schuman, c'est la conservation de la paix : « Nous ne voulons aucune politique d'aventure ; nous ne nourrissons aucune hostilité à l'égard de l'Allemagne ».

On retrouve cette analyse lors des crises autrichienne et tchécoslovaque de juin 1938, ce qui le conduit à approuver les accords de Munich, comme d'ailleurs la plupart des députés français. À cet égard, Robert Schuman ne se distingue guère de ses collègues. Il représente une opinion très répandue parmi les Français, celle du refus d'une nouvelle guerre. Dans cette situation internationale de plus en plus menaçante, on comprend l'anxiété de Schuman et sa volonté de maintenir la paix mais on ne peut dire que dans ces circonstances il ait vraiment vu clair et qu'il soit animé par un esprit de résistance, ce que la suite des événements a totalement confirmé.

Français de raison, il n'est pas habité par cette ardente passion, cette idée charnelle de la France qui anime Charles de Gaulle.

On mesure ce qui sépare l'analyse de Schuman qui conduit à l'acceptation de l'armistice et celle de Gaulle qui conduit à l'appel du 18 juin 1940, à la France libre et à la résistance. Robert Schuman est un Français de raison ; il n'est pas habité par cette ardente passion et cette idée charnelle de la France qui anime Charles de Gaulle. Il est impuissant devant ce déchaînement de violences qui s'abat sur l'Europe.

Vers un rapprochement avec l'Allemagne et les pays de l'Europe occidentale

La Seconde Guerre mondiale est une redoutable et longue épreuve pour Schuman. Il connaît la prison, il frôle le camp de concentration et la mort, il est contraint à la clandestinité. Et pourtant, en 1945, il se retrouve inéligible parce qu'il avait voté le 10 juillet 1940 les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Après bien des démarches, il est enfin relevé de l'indignité nationale, peut se présenter aux élections et est réélu député de la Moselle. Il a presque 60 ans. Ses collègues connaissent surtout le spécialiste des finances publiques et c'est comme ministre des Finances qu'il commence en juin 1946 une carrière ministérielle.

Quand le 26 juillet 1948, Robert Schuman est nommé ministre des Affaires étrangères, il n'a pas de projet personnel : il gère le département dans la continuité de son prédécesseur, certes avec sa propre personnalité. Ce sont les événements auxquels il va se heurter qui vont le conduire à inventer une politique européenne à laquelle toute sa vie antérieure et sa culture l'avaient préparé et dont les circonstances, si on sait les saisir, peuvent favoriser la mise en œuvre.

Une question majeure préoccupe les Européens de l'Ouest : la mise en place du rideau de fer qui coupe l'Europe en deux et dont l'une des conséquences majeures est la division de l'Allemagne avec la formation de deux États allemands. Celui de l'Ouest va prendre le nom de République fédérale allemande (RFA) et installer sa capitale dans la petite ville rhénane de Bonn où Robert Schuman avait commencé ses études de droit au début du siècle. Pour la France, le problème-clé, moins de cinq ans après la fin de la guerre et de la destruction du régime nazi, est d'accueillir ce nouvel État et cesser de le considérer comme un ennemi. Au-delà des relations bilatérales indispensables, il faut l'intégrer dans un cadre plus vaste, qui est à créer et qui ne peut être qu'une nouvelle organisation de l'Europe. Robert Schuman n'a pas de solution personnelle à proposer, pas plus d'ailleurs que ses services.

Dans ce contexte du début de l'année 1950 marqué par la guerre froide et où les relations avec le chancelier Konrad Adenauer sont délicates, il reçoit du commissariat au plan dirigé par Jean Monnet un projet de Communauté européenne du charbon et de l'acier. Après un temps de réflexion dans le calme de sa maison de Scy-Chazelles, il rentre à Paris et dit à son directeur de cabinet qui l'attend à la Gare de l'Est : « Dites à Monnet que je marche ». Cela veut dire qu'il décide d'assumer la responsabilité politique d'un projet technique qui va devenir le plan Schuman, car il peut répondre à ses trois préoccupations : il est un appel à la coopération avec la République fédérale ; il organise le commerce pacifique de deux produits stratégiques, le charbon et l'acier, longtemps symboles de conflits et de guerre ; il propose l'organisation d'une Communauté européenne dans laquelle entreraient tous les pays qui souscriront au projet.

La nouvelle Allemagne démocratique régie par la loi fondamentale ne restera pas un pays isolée ; sur l'initiative de la France, elle sera membre à part entière et sur pied d'égalité de la nouvelle Communauté européenne. Tout alors se précipite jusqu'à la fameuse déclaration du 9 mai 1950 au cours de laquelle Schuman présente son projet à la presse internationale dans le salon de l'Horloge du Quai d'Orsay.

Sans entrer dans le détail des réactions au plan Schuman, il faut savoir qu'au total six pays répondent positivement : la France, la République fédérale d'Allemagne, le Luxembourg, la Belgique, les Pays Bas et l'Italie, la Grande-Bretagne décidant de se tenir résolument à l'écart. Ces six pays engagent sous la direction de Jean Monnet la rédaction du traité de Paris qui est adopté par leurs parlements et qui permet l'installation à Luxembourg des institutions de cette Communauté. Jean Monnet devient le premier président de la Haute Autorité du charbon et de l'acier.

Quand Robert Schuman quitte en janvier 1953 le ministère des Affaires étrangères, il a mis en place, par son initiative et son esprit de décision, une première étape de la construction européenne, l'Europe des Six et il a pacifié les relations franco-allemandes. Schuman a 67 ans ; à l'exception d'un bref passage à la Justice, sa carrière ministérielle est terminée ; il s'intéresse au mouvement européen, il préside le parlement européen. Il écrit des articles, donne des interviews, intervient dans des congrès et des réunions ; jusqu'à son accident de santé de 1960, il est un pèlerin de l'Europe. Les articles auxquels il tient le plus, ont été réunis dans un volume intitulé *Pour l'Europe* publié après sa mort et qui eut plus de quatre éditions.

Conclusion

Par sa culture politique et religieuse, Robert Schuman a été préparé aux fonctions qu'il a remplies au début des années 1950. C'est un Européen qui repousse le nationalisme. C'est aussi un chrétien engagé dans la politique pour promouvoir le bien commun et qui pense qu'il faut rechercher tout ce qui peut favoriser la coopération et la paix entre les nations¹.

Par son initiative et son esprit de décision, il a mis en place l'Europe des Six et pacifié les relations franco-allemandes.

1. Pour approfondir, renvoyons aux ouvrages récents suivants : *Robert Schuman. Homme d'État, citoyen du ciel*, présentation par Raphaël CLÉMENT et Édouard HUSSON, éd. F.-X. de Guibert, 2006, et *Robert Schuman, apôtre de l'Europe, 1953-1963*, par Marie-Thérèse BRITSCH, P.I.E. Peter Lang, Bruxelles, 2010, ainsi qu'à notre *Robert Schuman. Du Lorrain des frontières au père de l'Europe* (Fayard, 2008).

À cet égard, il sait combien les efforts des hommes sont fragiles. Comme l'écrit Guy Villaros, il sait que « Dieu ne fait rien sans nous, sans utiliser toutes les médiations humaines ». Dans une lettre à René Rochefort, il s'exprime en ces termes : « Nous sommes les instruments bien imparfaits d'une Providence qui s'en sert dans l'accomplissement de grands desseins qui nous dépassent. Cette certitude nous oblige à beaucoup de modestie mais nous confère aussi une sérénité que ne justifierait pas toujours nos expériences personnelles considérées d'un point de vue simplement humain ».

Son objectif principal de ministre est de pacifier les rapports franco-allemands et de mettre fin à ce cycle désastreux qui avait commencé avec la guerre de 1870-1871 ; cette pacification était impossible durant les années 1930 ; elle a été rendue possible par la défaite de 1945, la destruction du nazisme et la démocratisation de la République fédérale.

En France, en Europe de l'Ouest, Schuman n'a pas été le seul à le penser et à soutenir cette orientation. Il a trouvé l'appui des partis libéraux, démocrates-chrétiens et sociaux-démocrates mais il a été celui qui a montré la voie, qui a osé proposer une solution politique acceptable. Il n'avait pas de plan préétabli ; il avait des objectifs, et avec l'appui décisif de Monnet, il a su prendre des décisions audacieuses qui ont eu des conséquences durables pour les peuples européens: la réconciliation franco-allemande, la pacification de l'Europe de l'Ouest d'abord et la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

François ROTH